

Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2^e année d'inscription à la maîtrise

BFEM ESP H2023 / Concours hiver 2023

NOM DU CONCOURS :	Bourses de fin d'études de maîtrise / BFEM ESP H2023			
MONTANT :	Valeur maximale de 6 000 \$			
DATE LIMITE :	<p>Étudiante, étudiant : Renseignez-vous auprès de votre unité académique pour connaître la date limite pour déposer votre dossier de candidature complet.</p> <p>Vous devez soumettre votre dossier de candidature dans le portail des bourses au plus tard le 3 novembre 2022, 13 h</p> <p>Unité académique : Suite à la fermeture du concours, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE des départements, la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.</p> <p>Chaque unité évalue les dossiers reçus et recommande un maximum de 2 dossiers ordonnancés aux ESP au plus tard le 28 novembre 2022, 13 h</p>			
OUVERTURE DES CONCOURS : (3 fois par année)	Chaque trimestre, un concours sera ouvert pendant une durée déterminée :			
	Mois du lancement du concours	Trimestre de début de la bourse	Date limite de l'étudiant pour postuler	Pour un dépôt initial au plus tard
	Octobre 2022	Hiver 2023	3 nov. 2022, 13 h	Automne 2023
	Février 2023	Été 2023	Mars 2023	Hiver 2024
	Juin 2023	Automne 2023	Juillet 2023	Été 2024

ADMISSIBILITÉ :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être inscrite, inscrit à un programme d'études de maîtrise à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui). <i>Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.</i> 2. Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du 6^e trimestre d'inscription à la maîtrise; ce dépôt doit se faire au plus tard à l'automne 2023. 3. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3. 4. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse. 5. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse. 6. Avoir l'engagement de la directrice, directeur de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution minimale de 20 %. 7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.
DOCUMENT À L'INTENTION DES CANDIDATES, CANDIDATS ET DES UNITÉS :	Cliquez ici
LIEN VERS LE FORMULAIRE :	Cliquez ici
RENSEIGNEMENTS :	<p>Régis Harvey Technicien en administration Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) 2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230 Montréal, QC H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 37363 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>